



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW



STS 0161

Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09
www.fr.ch/saav

Courriel: saav-cc@fr.ch

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Original	STech
30 NOV. 2020	
Exécutant	
Copie(S)	Stadm-ISG

Commune de Gibloux
Route de Fribourg 5
Case postale 70
1726 Farvagny-le-Grand

Givisiez, le 26 novembre 2020

RAPPORT D'ANALYSE

V 1

N° de dossier : 20-FR-44228

CONTEXTE

But du contrôle : Vérification de la conformité d'une installation après travaux / Eau potable / Commune de Gibloux
Prélèvement du : 23.11.2020 Effectué par : Monsieur Gilles ROMANENS Date arrivée : 23.11.2020
Remarque : Conduite de liaison Haut/Bas Gibloux; avant mise en service nouvelle conduite.
Conditions météo : Météo des dernières 24 heures: sec
Météo 2-5 jours avant le prélèvement: sec

RÉSULTATS



N° d'échantillon : 20-129686 - Eau provenant d'une installation / conduite d'eau potable provisoirement hors service (travaux / maintenance)

Secteur : 003 - Distribution (y c. réservoir) Rueyres-St-Laurent
Lieu de prélèvement : 08 - Chambre de liaison, arrivée Villaroz, Farvagny-le-Grand

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		incolor	incolor
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	424 ± 8	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/L	<0.05	max. 0.50
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/L	6 ± 0.3	max. 40
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/L	<0.05	max. 0.10
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	25.3 ± 1.0	
FR-LC-M-537-038	Calcium	mg/L	77 ± 3	
FR-LC-M-537-038	Magnésium	mg/L	15 ± 0.4	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	200	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

Pour les paramètres analysés, cet échantillon répond aux exigences fixées par l'OBPD pour l'eau potable.

N° d'échantillon : 20-129687 - Eau provenant d'une installation / conduite d'eau potable provisoirement hors service (travaux / maintenance)

Secteur : 003 - Distribution (y c. réservoir) Rueyres-St-Laurent
Lieu de prélèvement : 09 - Chambre de liaison, arrivée Vuisternens-en-Ogoz, Farvagny-le-Grand

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		incoloré	incoloré
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	559 ± 11	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.06 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/L	<0.05	max. 0.50
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/L	10 ± 0.4	max. 40
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/L	<0.05	max. 0.10
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	32.0 ± 1.2	
FR-LC-M-537-038	Calcium	mg/L	101 ± 4	
FR-LC-M-537-038	Magnésium	mg/L	17 ± 0.4	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	72	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

Pour les paramètres analysés, cet échantillon répond aux exigences fixées par l'OBPD pour l'eau potable.

ÉMOLUMENTS

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16).

Émoluments : 445.50 CHF (Montant HT)


Xavier GUILLAUME
Chef de l'inspectorat des denrées alimentaires et
objets usuels

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.